



Exemple pratique d'achat responsable

Achat de camions à ordures par une association de communes

Version 08.2022

Avec le soutien de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV)



Contexte général du projet

En raison de l'état technique des véhicules, la flotte d'une entreprise d'élimination des déchets doit être modernisée ou renouvelée. Les **exigences d'exploitation** de l'entreprise et le **choix de la motorisation** des véhicules sont essentiels. Les évolutions futures doivent être prises en compte dans la mesure où elles ont un lien direct avec les achats. La stratégie d'achat doit offrir suffisamment de flexibilité pour que la nouvelle génération de véhicules (jusqu'en 2030) puisse **réagir aux changements et aux évolutions du service de collecte**.



Objectif du projet

Pour éviter un « gros risque », dans une première étape les achats doivent porter sur une fraction de la flotte de 7 véhicules (l'ensemble de la flotte comprend 14 véhicules). Différentes **alternatives de motorisation** doivent être examinées dans le cadre d'un avant-projet.

La direction de projets interne élabore donc au préalable un **concept pour l'achat de véhicules** avec le concours de divers experts afin de préparer la décision de la direction sur le **choix de la motorisation**. Celui-ci se porte sur des camions électriques, ce qui est intégré au mandat d'achat.

Données-clés

Projet :	Achat de véhicules pour la collecte des ordures, déchets verts, papiers et cartons
Mission du soumissionnaire :	Étude, construction, livraison et entretien de sept camions électriques de collecte des déchets à plancher surbaissé, 3 essieux, en tant qu'entreprise totale, ainsi que tous les dispositifs de communication et interfaces nécessaires
Adjudicateur :	Association de communes
Soumissionnaire :	Constructeur de véhicules, spécialisé dans les camions électriques



Exigences de durabilité

Le choix d'un type de motorisation écologique était prioritaire. Celui-ci a été déterminé en prenant en compte la méthode de la saturation écologique, les émissions de CO₂ des véhicules ainsi que l'indicateur d'éco-efficacité SEBI (Specific-Eco-Benefit-Indicator). Les exigences d'exploitation ont également été prises en compte.

Des critères de durabilité spécifiques au projet ont été définis en référence à l'économie circulaire (p. ex. recyclabilité des batteries, longévité des composants des véhicules) et à des aspects écologiques généraux (p. ex. efficacité élevée de l'élimination) (voir page suivante).

Ancrage de la durabilité

Où et comment les éléments de durabilité ont-ils été favorisés ? – aperçu général

1. Définition des éléments de durabilité



Pour l'achat de la nouvelle flotte de véhicules, les éléments de durabilité suivants ont été définis : **Charge utile la plus élevée** possible pour minimiser les trajets pour vider les véhicules, **monitoring des véhicules** (consommation d'énergie, km etc.) pour optimiser le service de collecte, **longévité des composants des véhicules** (exemple : combinaison de véhicules, batterie incluse, 10 ans), **garantie de recyclabilité** des batteries utilisées, gestion de la recharge des véhicules conforme à la **stratégie d'e-mobilité** de l'entreprise d'élimination des déchets. Les critères ont été définis dans le cadre d'une étude globale de l'achat des véhicules et de leur exploitation.

2. Procédure d'adjudication



Les éléments de durabilité ont été fixés dans les spécifications techniques et **définis comme critères d'aptitude**. Un **concept d'élimination et de recyclage des batteries**, incluant une présentation, a été demandé séparément. Au niveau des critères d'adjudication, les sous-critères ont été définis de telle sorte que les aspects écologiques puissent être mieux évalués, de manière plus transparente (par exemple, la longévité des batteries).

3. Évaluation de l'offre



Pour l'évaluation de l'offre, les critères d'adjudication suivants ont été retenus :
C1 Qualité de l'offre : l'évaluation de la qualité de l'offre comprend à 50% l'évaluation des composants suivant les indications données dans les spécifications techniques (composants durables inclus) et à 50% l'évaluation des essais sur route et la visite du produit sur site.
C2 Prix / coût global : les coûts ont été comparés et évalués à l'aide d'une formule. Il est important de noter que l'on n'a pas évalué uniquement le prix d'achat mais le coût global, coûts d'exploitation inclus.
C3 Expérience / contrat de référence : le justificatif du fournisseur relatif à son expérience a été contrôlé au moyen de contrats de référence et d'un entretien personnel.
C4 Entretien, réparations, garantie : les prestations et les prix des offres ont été comparés (p. ex. la garantie de 10 ans sur les batteries a été exigée ici).
C5 Présentation et qualité du dossier d'appel d'offres : un dossier de qualité permet une bonne évaluation.

4. Garantie de la durabilité



Garanties de la durabilité: Le soumissionnaire doit indiquer au moins **deux références de clients** qui ont utilisé le produit pendant au moins deux ans. Un justificatif de compétences équivalent a également été accepté. Concernant les batteries, une garantie de 10 ans a en plus été exigée. Pour les autres points, une déclaration du soumissionnaire était acceptée.

5. Monitoring et contrôle



Basé sur un **contrat de vente** complet, incluant un renvoi à une **peine conventionnelle**.

Évaluation de l'offre

Comment les critères de l'adjudicateur ont-ils été définis ?



Description et plus-value de la méthode

Pour évaluer les offres, on a défini des critères obligatoires (critères d'aptitude et spécifications techniques) et des critères d'adjudication (CdA). Les critères obligatoires devaient être remplis à 100%.

Les CdA ont été répartis en 5 catégories (C1-C5) et pondérés. Des sous-critères ont été définis pour pouvoir mieux évaluer, de manière encore plus transparente, les aspects écologiques et d'exploitation. L'évaluation a été réalisée avec une analyse de la valeur utile.

Le classement précis des CdA permet la comparabilité et donc la prise de décision. Des critères très spécifiques, qui étaient pertinents dans leur ensemble, ont pu être retenus et pondérés.

Critères obligatoires

Exigences définies par l'adjudicateur

- Conformité aux spécifications techniques
- L'offre n'est pas une offre partielle
- Respect des exigences légales
- Aptitude des véhicules de collecte aux types de déchets spécifiés
- Aptitude aux conditions topographiques
- Garantie assistance technique
- Justificatif contrat de référence
- Respect de l'art. 4 LMP
- Mise à disposition d'un véhicule d'essai pour essai sur route

Évaluation

Ces critères ont été évalués avec la mention : rempli ou non rempli.

Si un ou plusieurs des critères mentionnés n'étaient pas remplis, le soumissionnaire était exclu de la procédure.

Critères d'adjudication (CdA)

Exigences définies par l'adjudicateur

- C1 Qualité de l'offre** 50% évaluation des composants, 50% évaluation des essais sur route et visite du produit
- C2 Prix / coût global** selon Total Costs of Ownership (TCO)
- C3 Expérience / contrat de référence** au moins 2 contrats de référence; un plus grand nombre améliore l'évaluation
- C4 Entretien, réparations, garantie** comparaison des prestations et des prix des offres
- C5 Présentation et qualité du dossier d'appel d'offres** 5% de l'évaluation

À fournir par le soumissionnaire

- C1** Informations sur les aspects techniques, p. ex. normes et principes de base, électronique et système télématique, châssis et cabine, moteur/propulsion, carrosserie
- C2** Décomposition du prix en fonction des composants, prestations de maintenance et service
- C3** Présentation avec informations détaillées sur les références
- C4** Les offres allant au-delà des exigences minimales étaient mieux évaluées.
- C5** Présentation logique et claire de l'offre

Recommandations

Quelle est l'utilité de cet exemple pour les autorités ? Comment ces *bonnes pratiques* peuvent-elles être reproduites ?



Analyse complète des besoins

Avant un appel d'offres / achat d'un véhicule, il faut définir précisément les caractéristiques de l'exploitation auxquels il doit répondre. Le focus ne doit pas être mis trop tôt sur un produit spécifique. Il faut d'abord définir les besoins indépendamment des produits pour en déduire les exigences concrètes.

Les besoins peuvent être évalués de différentes manières :

- ateliers internes
- consultation d'experts externes
- procéder à une analyse de l'état actuel, en déduire la définition de l'état visé

Le besoin de durabilité est ancré dans la charte de l'organisation.



Concept d'achat en amont et analyse de marché

Le choix d'un produit durable a été déterminé en amont de l'appel d'offres sur la base d'un concept approfondi pour l'achat de véhicules. On peut considérer cela comme faisant partie intégrante de la procédure d'adjudication. Les critères de durabilité sont intégrés dans l'appel d'offres en concertation étroite avec le groupe de projet.

Au moyen d'une analyse de marché, l'adjudicateur vérifie ensuite dans quelle mesure les exigences qui ont été définies sont applicables. L'analyse de marché peut être réalisée de plusieurs manières, p.ex. étude du secteur, interviews d'experts, échange d'expérience avec d'autres acheteurs.



Appel d'offres précis

Le dossier d'appel d'offres doit être compact, clair et bien structuré. La liste des critères de durabilité a ainsi fait l'objet d'un classement en critères d'aptitude, spécifications techniques et critères d'adjudication (p.ex. longévité des batteries). Un projet séparé concernant la recyclabilité des composants a été demandé.

Conseil : il est utile d'établir un glossaire pour la compréhension générale des termes – en particulier pour ce qui se rapporte aux nouveaux domaines des exigences techniques et de la durabilité.

La procédure d'évaluation doit être cohérente avec le dossier d'appel d'offres et pouvoir être expliquée en cas de recours.



Étape 1: durabilité, étape 2: appel d'offres

La procédure décrite ici a l'avantage de définir un produit / véhicule durable en amont de l'appel d'offres. Cela a été rendu possible grâce au concept pour l'achat de véhicules établi en amont. La durabilité était un facteur essentiel mais doit être adaptée aux exigences d'exploitation.

Une fois la décision prise en faveur d'un véhicule durable, les critères de durabilité peuvent être spécifiés de manière plus concrète et plus détaillée dans l'appel d'offres.

En limitant ainsi les soumissionnaires potentiels, il est possible de procéder p.ex. à des essais très complets.



Applicabilité à d'autres projets et secteurs

L'élaboration d'un concept d'achat en amont de l'appel d'offres peut être élargie à différents domaines, pas uniquement l'achat de véhicule. Un tel concept permet, p.ex. en cas de questions complexes et nouvelles relatives à la durabilité, de faire appel à des experts qui contribuent à la spécification du produit. Les éléments de durabilité peuvent alors être ancrés de manière plus différenciée dans l'appel d'offres, évalués de manière plus transparente, et le focus de l'appel d'offres peut globalement être affiné.

Un tel concept suppose cependant suffisamment de ressources financières, humaines et en termes de temps.